Offre publique d'achat

de

Sodereal Holding SA, Zurich

pour toutes les

actions nominatives de Société Montreux-Palace S.A., Montreux

d'une valeur nominale de CHF 100, CHF 50 et CHF 20 chacune réparties dans le public

Prix d'achat: CHF 375.– net pour toute action nominative de

Société Montreux-Palace S.A. d'une valeur nominale de CHF 100 chacune

CHF 187.50 net pour toute action nominative de

Société Montreux-Palace S.A. d'une valeur nominale de CHF 50 chacune

CHF 75.- net pour toute action nominative de

Société Montreux-Palace S.A. d'une valeur nominale de CHF 20 chacune

Durée de l'offre: du 10 juillet au 6 août 2001, 16h00 (heure suisse)

CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

Société Montreux-Palace S.A.

Numéros de valeur

ISIN

Telekurs / Ticker

Action nominative d'une valeur nominale de CHF 100

Action nominative d'une valeur nominale de CHF 50

Action nominative d'une valeur nominale de CHF 20

S.O.

S.O.

S.O.

S.O.

S.O.

S.O.

S.O.

S.O.

S.O.

Restrictions de vente

United States of America

The tender offer described herein is not being made in the United States of America (the "United States") and may be accepted only outside the United States. Offering materials with respect to the tender offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase any securities by anyone in any jurisdiction, including the United States, in which such solicitation is not authorised or to any person to whom it is unlawful to make such solicitation.

United Kingdom

The offering documents in connection with the tender offer described herein may not be issued or passed on to any person in the United Kingdom unless such person is of a kind described in Article 11 (3) of the Financial Services Act 1986 (Investment Advertisements) (Exemptions) Order 1996, as amended, or is a person to whom such document may otherwise lawfully be issued or passed on.

Other Jurisdictions

The tender offer described herein is not made in, nor is intended to extend to, a country or jurisdiction where such tender offer would be considered unlawful. Offering materials relating to the tender offer may not be distributed in nor sent to such country or jurisdiction and may not be used for the purpose of soliciting the purchase of any securities of Société Montreux-Palace S.A. from anyone in such country or jurisdiction.

En cas de différences entre les versions anglaise, française et allemande de la présente note, la version anglaise fera foi.

Offre d'achat de Sodereal Holding SA

Sodereal Holding SA, Zurich (ci-dessous «Sodereal»), qui détient 68,48% du capital-actions de Société Montreux-Palace S.A. (ci-dessous «Montreux-Palace»), est une filiale de Swissôtel Holding AG, Hergiswil (ci-dessous «Swissôtel»). A la suite de l'achat de toutes les actions en circulation de Swissôtel par Raffles Holdings Limited, Singapour (ci-dessous «Raffles») à SAirRelations AG, Zurich (ci-dessous «SAirRelations») au 1^{er} juin 2001, Sodereal est devenue une filiale de Raffles (selon le contrat de fusion du 26 juin 2001, SAirRelations a été dissoute rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 par fusion avec SAirLines, Zurich. SAirLines est une filiale à 100% de SAirGroup, Zurich). Le changement de propriété de Sodereal oblige Raffles, via Sodereal en tant qu'offrant, à lancer, en conformité à la Loi sur la Bourse suisse, une offre d'achat de toutes les actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, cotées en Bourse et réparties dans le public.

A. Offre d'achat

1. Offre

L'offre d'achat s'applique à toutes les actions nominatives de Montreux-Palace en circulation d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, selon la section B.3., «Actionnariat Sodereal/Raffles de Montreux-Palace».

Une préannonce de l'offre d'achat a été publiée sur les médias électroniques le 5 juin 2001 et dans la presse écrite le 8 juin 2001, conformément à l'article 7 et suivants de l'Ordonnance de la Commission des OPA.

L'offre s'applique également à toutes les actions nominatives de Montreux-Palace non-cotées et en circulation d'une valeur nominale de respectivement CHF 50 et de CHF 20 chacune, selon la section B.3., «Actionnariat Sodereal/Raffles de Montreux-Palace».

2. Prix d'achat

CHF 375.- net pour toute action nominative de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100

CHF 187.50 net pour toute action nominative de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 50

CHF 75.- net pour toute action nominative de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 20

La vente des actions nominatives de Montreux-Palace déposées auprès de banques en Suisse se fera sans frais ni commissions pendant toute la durée de l'offre et la période d'acceptation supplémentaire. Sodereal prend à sa charge l'impôt fédéral sur le chiffre d'affaires.

Le cours d'ouverture moyen des actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune pendant les 30 jours de négoce précédant la préannonce du 5 juin 2001 a été de CHF 375, qui constitue le prix d'achat minimum selon la Loi sur la Bourse suisse.

Le prix d'achat des actions nominatives non-cotées de Montreux-Palace est calculé au pro rata de leur valeur nominale, sur la base du prix d'achat des actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune.

L'évolution du cours des actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune à la SWX Swiss Exchange a été comme suit (cours d'ouverture, en CHF):

	1997	1998	1999	2000	2001*
Maximum	300	290	330	430	415
Minimum	170	211	220	230	305
* 1er janvier - 3 juillet 2001					

Cours de clôture avant l'annonce de l'offre (1er juin 2001)

CHF 389 CHF 321

Cours de clôture le 3 juillet 2001 (cours d'achat) Source: Bloomberg

3. Durée d l'offre

Source. Dioonii

Du 10 juillet au 6 août 2001 à 16h00 (heure suisse)

Sodereal se réserve le droit de prolonger la durée de l'offre une ou plusieurs fois. La prolongation de la durée de l'offre de plus de quarante jours ouvrables nécessitera l'accord préalable de la Commission des OPA.

4

4. Période d'acceptation supplémentaire

Sodereal accorde aux actionnaires de Montreux-Palace le droit d'accepter l'offre jusqu'à dix jours de négoce après la publication du résultat intermédiaire de l'offre d'achat. A moins de prolongation de la durée de l'offre, la période supplémentaire d'acceptation devrait commencer le 10 août 2001 et se terminer le 23 août 2001.

5. Conditions/ Droit de retrait

La présente offre est sans conditions.

B. Information concernant l'offrant

1. Sodereal/Raffles

L'offrant, Sodereal, est une holding domiciliée à Zurich. Son capital-actions est de CHF 55,6 millions, réparti en 55'600 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1'000 chacune. Ses actifs principaux sont les hôtels détenus par le groupe Swissôtel. Swissôtel détient 55'188 actions nominatives, soit 99,26% du capital-actions de Sodereal. Le capital-actions de Swissôtel est détenu à 100% par Raffles.

Raffles est une chaîne d'hôtels de luxe implantées sur les six continents. Avec l'acquisition des hôtels de Swissôtel, le portefeuille de Raffles comprendra plus de 13'000 chambres de luxe/grand luxe réparties entre 38 hôtels et 33 destinations telles que centres d'affaires, centres culturels et d'importantes destinations touristiques.

La marque Raffles International, qui jouit d'une réputation mondiale en termes de qualité et de style, repose sur une stratégie de marque comportant deux volets. D'une part, la marque d'hôtels et de stations touristiques Raffles, destinée à une clientèle d'hommes d'affaires et de touristes aisés qui demandent «quelque chose de plus» qu'un hôtel cinq étoiles «ordinaire», se distingue par le niveau le plus élevé de produits et services disponibles dans les principales villes du monde entier. D'autre part, les marques d'hôtel Swissôtel et Merchant Court proposent des chambres de qualité et tous les équipements et installations modernes auxquels s'attend le voyageur exigeant, l'accent portant sur la qualité et le confort.

Le capital-actions de Raffles est de SGD 1'040 millions, réparti en 2'080 millions actions d'une valeur nominale de SGD 0,50 chacune. CapitaLand Limited, à Singapour, l'actionnaire majoritaire, détient 60,06% de Raffles. La capitalisation boursière de Raffles, dont les actions sont cotées à la Bourse de Singapour, se montait à SGD 1'102 millions au 3 juillet 2001.

Chiffres clés (en millions de SGD)

	1999	2000
Chiffre d'affaires	295,2	336,3
EBITDA	143,6	157,0
EBIT	118,1	123,3
Bénéfice après impôts distribuable aux actionnaires	58,1	79,6
Total de l'actif	2'840,2	2'856,9
Endettement	421,0	455,6
Fonds propres	2'052,6	2'106,5

Pour plus d'informations, veuillez consulter le Rapport annuel 2000 et les communiqués financiers de Raffles sur Internet: www.raffles.com. Le Rapport annuel mentionné précédemment et les états financiers 2000 de Sodereal sont disponibles gratuitement auprès de Credit Suisse First Boston, Zurich (tél. +41 1 333 29 87, fax +41 1 333 23 88, e-mail equity.prospectus@csfb.com).

Personnes agissant de concert

Dans le cadre de l'offre d'achat, les personnes suivantes agissent de concert avec Sodereal:

- Raffles et toutes les sociétés contrôlées par Raffles
- SAirGroup, SAirLines et toutes les sociétés contrôlées par SAirLines
- 2. Achats et ventes des actions nominatives de Montreux-Palace

Le 1^{er} juin 2001, Raffles a réalisé l'achat de Swissôtel à SAirRelations pour un prix total de CHF 410 millions (sous réserve des corrections post-réalisation). Dans le cadre de cet achat, Raffles a indirectement pris une participation de 68,48% du capital-actions de Montreux-Palace, comprenant 141'241 actions nominatives cotées d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, 60 actions nominatives non-cotées d'une valeur nominale de CHF 50 chacune et 3 actions nominatives non-cotées d'une valeur nominale de CHF 20 chacune (le pourcentage ci-dessus ne tient pas compte de l'existence d'actionnaires minoritaires de Sodereal détenant 0,74% de son capital-actions). Sur la base de l'accord d'achat et de vente d'actions entre Raffles, SAirRelations et Swissôtel en date du 22 avril 2001, une valeur comptable de CHF 37'325'000 (sous réserve des corrections post-réalisation, voir section D, «Informations sur le destinataire de l'offre», paragraphe «Informations confidentielles» pour de plus amples renseignements) a été attribuée à Montreux-Palace. Le prix théorique payé par Raffles pour une action nominative de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 est donc de CHF 181. La valeur comptable de Montreux-Palace a été calculée de la manière suivante: valeur d'entreprise de Montreux-Palace majorée du prix de base de la cession de la participation de Montreux-Palace dans Le Casino-Kursaal de Montreux SA (voir section D. «Informations sur le destinataire de l'offre», paragraphe «Informations confidentielles» pour de plus amples renseignements) moins la dette de Montreux-Palace.

Raffles, les sociétés contrôlées par celle-ci (y compris Sodereal) et les personnes agissant de concert n'ont pas acheté ou cédé d'actions nominatives de Montreux-Palace en Bourse ou hors Bourse au cours des douze derniers mois précédant la préannonce de l'offre d'achat, c'est-à-dire du 6 juin 2000 au 5 juin 2001. De plus, aucun droit d'option ou de conversion pour l'acquisition d'actions nominatives de Montreux-Palace n'a été acheté ou cédé en Bourse ou hors Bourse pendant la même période.

3. Actionnariat Sodereal/Raffles de Montreux-Palace Le capital-actions de Montreux-Palace est de CHF 20'629'750 réparti en 885 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20 chacune, 1'217 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune et 205'512 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100 chacune. Selon les statuts de Montreux-Palace, une action nominative d'une valeur nominale de CHF 100 donne droit à 10 votes aux assemblées générales d'actionnaires de Montreux-Palace (actions nominative d'une valeur nominale de CHF 50: 5 votes; actions nominative d'une valeur nominale de CHF 20: 2 votes). Seules les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100 chacune sont cotées à la SWX Swiss Exchange. Au 3 juillet 2001, Montreux-Palace ne détenait aucune de ses actions.

Au 3 juillet 2001, Sodereal détenait 141'241 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100 chacune, 60 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune et 3 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20 chacune, correspondant à 68,48 % du capital-actions et des droits de vote de Montreux-Palace. Sodereal ne détenait aucun droit d'option ou de conversion pour l'acquisition d'actions nominatives de Montreux-Palace. Raffles, les autres sociétés qu'elle contrôle ainsi que les personnes agissant de concert ne détenaient aucune action nominative de Montreux-Palace ou de droit d'option ou de conversion pour l'achat d'actions nominatives de Montreux-Palace au 3 juillet 2001.

L'offre d'achat s'applique à toutes les actions nominatives en circulation de Montreux-Palace, dont le nombre est calculé comme suit:

	Valeur nominale		
	CHF 100	CHF 50	CHF 20
Nombre d'actions nominatives en circulation	205'512	1'217	885
 moins la participation de Sodereal 	-141'241	-60	3
Actions nominatives réparties dans le public	64'271	1'157	882

C. Financement

Cette offre d'achat est financée par les ressources financières propres de Raffles, mises à la disposition de Sodereal. Dans le cadre de l'accord d'achat et de vente d'actions entre Raffles, SAirRelations et Swissôtel du 22 avril 2001, Raffles et SAirRelations ont convenu de se partager les coûts de cette offre. SAirRelations prendra à sa charge 80% du prix de l'offre dépassant la valeur comptable théorique des actions concernées par celle-ci, ainsi que les coûts et dépenses encourus dans le cadre de cette transaction. Le reste des coûts sera pris en charge par Raffles.

D. Informations concernant le destinataire de l'offre

Intentions de Sodereal et de Raffles concernant Montreux-Palace

A la suite de l'acquisition de Swissôtel par Raffles, Montreux-Palace est aujourd'hui commercialisé comme un hôtel Raffles International sous la marque des hôtels de luxe Raffles. Les hôtels commercialisés sous la marque Raffles se classent parmi les meilleurs au monde et se placent en tête de leur marché respectif. Aucune restructuration concernant les salariés de Montreux-Palace n'est actuellement envisagée.

Lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Montreux-Palace du 21 juin 2001, MM. Richard C. Helfer, Président et Directeur Général de Raffles, et Wolfgang Reichenberger, Vice-Président Exécutif et Directeur des Finances de Nestlé SA, ont été élus au Conseil d'administration de Montreux-Palace. Les membres actuels du Conseil d'administration de Montreux-Palace, MM. Peter Bratschi, Mario A. Corti, Claude Nobs et Stéphane Perrin, ont été reconduits selon les termes de leur mandat.

Accords entre Sodereal, Raffles et Montreux-Palace, ses organes et actionnaires

Un contrat de mandat fiduciaire standard a été conclu entre Sodereal et M. Stéphane Perrin concernant le mandat, l'indemnité, les obligations et les droits de M. Perrin agissant en qualité de représentant de Sodereal au Conseil d'administration de Montreux-Palace. Il n'y a actuellement aucun autre accord entre Sodereal, Raffles et les autres sociétés qu'elles contrôlent, et Montreux-Palace, ses organes et ses actionnaires. Au vu de la promotion de Montreux-Palace sous la marque Raffles International, Montreux-Palace étudie un arrangement formel de gestion et de marketing avec les filiales de Raffles, y compris la conclusion, en temps utile, d'un accord de gestion et de marketing.

Avant la finalisation de l'acquisition de Swissôtel par Raffles, Raffles, SAirRelations et Swissôtel ont conclu un accord d'achat et de vente d'actions concernant l'acquisition de Swissôtel par Raffles le 22 avril 2001. Cet accord prévoit les termes et conditions de cette acquisition (y compris l'arrangement de partage des coûts entre Raffles et SAirRelations pour les coûts de l'offre d'achat, voir section C. «Financement» pour de plus amples informations).

Informations confidentielles

Sur la base d'un accord d'achat d'actions en date du 16 février 2001, Montreux-Palace a cédé sa participation de 69,29 % dans Le Casino-Kursaal de Montreux SA, Montreux, à la Société Hôtelière de la Chaîne Lucien Barrière, La Baule (France). Cet accord prévoit le paiement d'un prix de base et dans le meilleur des cas, d'un prix supplémentaire. Il est à noter que même en tenant compte du prix maximum que Montreux-Palace peut recevoir pour cette cession, le prix théorique de CHF 266 par action nominative de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 qu'aurait payé Raffles resterait encore inférieur au prix d'achat de CHF 375.— (voir également section B.2. «Informations concernant l'offrant», paragraphe «Achats et ventes des actions nominatives de Montreux-Palace»).

Sodereal et Raffles confirment que ni elles ni les personnes agissant de concert avec elles n'ont reçu d'informations confidentielles supplémentaires sur Montreux-Palace susceptibles d'influencer le destinataire de la présente offre.

E. Publication

L'offre d'achat et toutes les autres publications concernant l'offre d'achat seront publiées en allemand dans la «Neue Zürcher Zeitung» et en français dans «Le Temps». La publication de l'offre d'achat sera également envoyée à Telekurs, Bloomberg et Reuters.

F. Rapport de l'organe de contrôle au sens de l'article 25 de la loi sur les Bourses et le commerce des valeurs mobilières

En notre qualité d'organe de révision reconnu par l'autorité de surveillance pour le contrôle des offres publiques d'achat au sens de la loi sur les Bourses et le commerce des valeurs mobilières, nous avons vérifié le prospectus de l'offre en tenant compte de la dérogation approuvée par la Commission des OPA. Le rapport du conseil d'administration de la société visée ne fait pas l'objet de notre contrôle.

La responsabilité de l'établissement du prospectus de l'offre incombe à l'offrant alors que notre mission consiste à vérifier le prospectus de l'offre et à émettre une appréciation le concernant.

Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification du prospectus de l'offre de manière telle que son exhaustivité formelle soit assurée selon la loi et l'ordonnance et que des anomalies significatives puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons contrôlé les informations matérielles, soit de façon exhaustive ou sur la base de sondages. En outre, nous avons vérifié la conformité à la loi et à l'ordonnance. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, le présent prospectus de l'offre est conforme à la loi sur la Bourse suisse et à l'ordonnance. En particulier:

- le prospectus de l'offre est exhaustif et exact;
- les destinataires de l'offre sont traités équitablement, notamment le rapport entre les différentes catégories de titres de participation est raisonnable;
- le financement de l'offre est assuré et les moyens nécessaires sont à disposition;
- les règles concernant les offres obligatoires sont respectées, notamment celles concernant le prix d'achat.

Lausanne, le 3 juillet 2001 PricewaterhouseCoopers SA

Daniel Dupasquier Philipp Amrein

G. Rapport du Conseil d'administration de Montreux-Palace en vertu de l'article 29 de la Loi fédérale sur les Bourses et le commerce des valeurs mobilières et des articles 29–32 de l'Ordonnance de la Commission des OPA

A. Adoption du présent rapport

Le présent rapport a été discuté par le Conseil d'administration de la Société Montreux-Palace S.A. («Montreux-Palace») lors de sa réunion du 21 juin 2001 et adopté par une lettre circulaire ultérieure. Tous les membres ayant des conflits d'intérêts, selon le paragraphe C ci-dessous, se sont abstenus. Seuls MM. Peter Bratschi, Claude Nobs et Wolfgang Reichenberger ont participé à l'adoption du présent rapport.

B. Recommandations du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'achat par Raffles Holdings Limited («Raffles») de Swissôtel Holding AG («Swissôtel») – y compris la participation majoritaire de Swissôtel dans Montreux-Palace – de SAirRelations AG («SAirRelations»), Raffles a l'obligation, en vertu de la Loi sur la Bourse suisse, de soumettre une offre publique d'achat pour toutes les actions nominatives de Montreux-Palace, cotées en Bourse et en circulation, d'une valeur nominale de CHF 100 chacune (l'«Offre»). Raffles lancera l'Offre par l'intermédiaire de sa filiale Sodereal Holding SA («Sodereal»), qui détient 68,48% du capital-actions de Montreux-Palace. L'offre s'applique également aux actions nominatives de Montreux-Palace non-cotées d'une valeur nominale de CHF 20 et CHF 50 chacune. La Loi sur la Bourse suisse prévoit que le prix d'achat sera au moins égal au cours moyen d'ouverture en Bourse des actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 pendant les trente jours ouvrables ayant immédiatement précédé la préannonce de l'offre du 5 juin 2001.

Le Conseil d'administration prend acte que le prix d'achat est conforme à la Loi sur la Bourse suisse, ainsi que l'a confirmé l'Organe de contrôle. Le Conseil d'administration prend également note de l'annonce faite par Raffles dans le prospectus, également revu par l'Organe de contrôle, que le prix d'achat est supérieur au prix par action payé par Raffles pour l'acquisition indirecte de sa participation dans Montreux-Palace calculé sur la base de la valeur attribuée à Société Montreux-Palace dans le cadre de l'accord d'achat et de vente d'actions entre Raffles, SAirRelations et Swissôtel du 22 avril 2001. Le Conseil d'administration pense que l'Offre constitue une occasion équitable pour les actionnaires publics de céder leurs actions de Montreux-Palace. Le Conseil d'administration recommande l'acceptation de l'Offre.

C. Conflits d'intérêts

Le Président du Conseil d'administration de Montreux-Palace, M. Richard C. Helfer, Président et Directeur Général de Raffles, ainsi que M. Stéphane Perrin représentent le nouvel actionnaire principal, Raffles. M. Mario A. Corti, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de SAirGroup, représente SAirGroup au Conseil d'administration, dont la filiale SAirRelations a vendu Swissôtel à Raffles. MM. Richard C. Helfer, Stéphane Perrin et Mario A. Corti se sont donc abstenus de voter sur la résolution du Conseil d'administration relative à la publication du présent rapport.

Les membres du Conseil d'administration de Montreux-Palace, MM. Peter Bratschi, Mario A. Corti, Claude Nobs et Stéphane Perrin, qui étaient membre du Conseil d'administration avant l'acquisition de Swissôtel par Raffles restent jusqu'à la fin de leur mandat.

Un contrat de mandat fiduciaire standard devra être conclu entre Sodereal et M. Stéphane Perrin concernant les obligations et les droits de M. Perrin agissant en qualité de représentant de Sodereal au Conseil d'administration de Montreux-Palace. M. Perrin ne recevra aucune indemnité à l'exception des prestations payées par Montreux-Palace aux membres de son Conseil d'administration. Le Conseil d'administration n'a pas connaissance qu'un membre du Conseil d'administration indépendant de Raffles ou de SAirGroup ou que la direction générale de Montreux-Palace aient un accord ou d'autres liens avec Raffles.

D. Intentions des actionnaires principaux

Au 3 juillet 2001, Nestlé Finance SA détient 14,75% et Kuwait Investment Office 11,14% des droits de vote de Montreux-Palace. Selon les informations à la disposition du Conseil d'administration, Nestlé Finance SA n'a pas l'intention de céder ses actions dans le cadre de l'Offre, et la décision de Nestlé Finance SA exprime l'engagement financier de Nestlé envers l'un des premiers hôtels de sa région et son intention de contribuer à Montreux-Palace en tant qu'actionnaire minoritaire actif. L'intention de Kuwait Investment Office n'est pas connue du Conseil d'administration.

Montreux, le 3 juillet 2001 Société Montreux-Palace S.A.

Richard C. Helfer Président du Conseil d'administration

Christophe Buchwalder Secrétaire du Conseil d'administration

H. Recommandation de la Commission des OPA

L'offre a été soumise à la Commission des OPA avant la publication du présent document. Dans sa recommandation du 4 juillet 2001, la Commission des OPA

- 1. a noté que l'offre publique d'achat de Sodereal Holding SA est conforme à la Loi fédérale sur les Bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995;
- 2. accorde la dispense suivante de l'Ordonnance sur les OPA (article 4): libération de l'obligation d'observer un délai de carence (article 14, al. 2).

I. Exécution de l'offre d'achat

1. Information/ enregistrement

Détenteurs de comptes

Les détenteurs de comptes d'actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune seront informés de l'offre par leur banque. Il leur est demandé de procéder selon les instructions de leur banque.

Personnes détenant leurs actions à domicile

Les actionnaires conservant leurs actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune à domicile ou dans le coffre fort d'une banque seront informés de l'offre d'achat par le Registre des actionnaires de Montreux-Palace. Il leur est demandé de remplir et de signer la «Déclaration d'acceptation et de cession» et de la transmettre avec le(s) certificat(s) (non-annulé(s)) d'actions directement à leur banque ou à un agent payeur ou d'acceptation avant le 6 août 2001, 16h00 (heure suisse) au plus tard.

Les détenteurs d'actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 50 et CHF 20 chacune recevront les informations concernant la procédure de cession de ces actions à Sodereal par l'intermédiaire du Registre des actionnaires de Montreux-Palace.

2. Banque responsable de la gestion de l'offre publique

Sodereal a mandaté Credit Suisse First Boston, Zurich, pour exécuter l'offre d'achat.

3. Agents payeur ou d'acceptation

Credit Suisse First Boston, Zurich et les agences suisses du Credit Suisse

4. Blocage/Négoce en Bourse Les actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune ayant été offertes et déposées seront bloquées par les banques de dépôts et ne pourront plus être négociées.

5. Payement du prix d'achat

Le prix d'achat des actions nominatives de Montreux-Palace vendues pendant la durée de l'offre et la période d'acceptation supplémentaire sera payé avec date de valeur le 4 septembre 2001. (Le droit de prolonger la durée de l'offre selon la section A.3. «Durée de l'offre» est réservé.)

6. Impôts et paiement des coûts

Pendant la durée de l'offre et la période supplémentaire d'acceptation, la vente d'actions nominatives de Montreux-Palace déposées dans des banques suisses se fera sans frais ni commissions.

Sodereal prendra à sa charge l'impôt fédéral sur le chiffre d'affaires.

7. Décotation ou invalidation des actions nominatives de Montreux-Palace

Si le nombre d'actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune en circulation après l'offre n'est pas suffisant pour assurer des échanges normaux, la décotation des actions nominatives de Montreux-Palace d'une valeur nominale de CHF 100 chacune à la SWX Swiss Exchange sera envisagée.

Si Sodereal détient plus de 98% des droits de vote de Montreux-Palace à l'expiration de la durée de l'offre, elle pourrait faire une demande pour déclarer non-valables les autres actions en vertu de l'article 33 de la Loi fédérale sur les Bourses et le commerce des valeurs mobilières.

8. Loi applicable et tribunaux compétents

L'offre d'achat et tous les droits et obligations mutuels en découlant seront régis par le droit suisse. Le tribunal compétent sera le tribunal de commerce du Canton de Zurich.

J. Calendrier

10 juillet 2001 Début de l'offre 6 août 2001 Fin de l'offre *

10 août 2001 Début de la période supplémentaire d'acceptation * 23 août 2001 Fin de la période supplémentaire d'acceptation *

4 septembre 2001 Paiement du prix d'achat *

Banque responsable pour la gestion de l'offre:

CREDIT SUISSE FIRST BOSTON

^{*} Sodereal se réserve le droit de reconduire la durée de l'offre en une ou plusieurs fois aux termes de la section A.3. «Durée de l'offre».